

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUILLET 2025

Convocations adressées le 24 juin 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 7 titulaires – 1 suppléant
Nombre de délégués votants : 8 (dont 1 pouvoir)

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON (en visio), Cathy SAVOUREY (en visio), Madame Betsabée HAAS (en visio), Monsieur Philippe FOURNIÉ (en visio), Monsieur Patrick MICHAUD (en visio), Madame Cécile CHEVILLARD

Membres excusés :

Monsieur Etienne MARTEGOUTTE (a donné pouvoir à Madame Cécile CHEVILLARD), Monsieur Olivier BEATRIX

Membres suppléants présents non votant:

Monsieur Emmanuel DUMENIL

Pouvoirs:

1

CS250701-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 25 MARS 2025

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le précédent comité syndical du SMADAIT s'est déroulé le 25 mars 2025 à 16h00.

Lors de cette séance, le comité syndical a :

- Approuvé le procès-verbal du comité syndical du 25 février 2025;
- Pris acte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation (L 5211-10 CGCT);
- Pris acte du rapport annuel en matière d'égalité femmes - hommes.
- Approuvé le compte de gestion 2024
- Approuvé le compte administratif 2024 et l'affectation du compte de résultat
- Voté le budget principal primitif 2025
- Approuvé le compte de gestion 2024 du Budget annexe Exploitation du patrimoine
- Approuvé le compte administratif 2024 et l'affectation du compte de résultat du Budget annexe Exploitation du patrimoine
- Voté le budget annexe primitif Exploitation du patrimoine 2025

- Approuvé l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Exploitation du patrimoine
- Elu un membre de la Commission d'appel d'offres (CAO) permanente suite à démission
- Modifié la composition de la Commission de contrôle financier (CCF) suite à démission
- Modifié la composition de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) suite à démission

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- **D'adopter** le procès-verbal du comité syndical du 25 mars 2025, tel que présenté en annexe.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.